

539	Crédit supplémentaire pour acquitter les frais, de la Conférence nationale, et pour l'impression des délibérations.	5,000 00
540	Crédit supplémentaire pour payer les frais des délégués et conseillers canadiens à la Conférence ouvrière internationale tenue à Washington.	25,000 00
541	Crédit supplémentaire pour le reste de l'exercice financier, afin de solder les dépenses du directeur des opérations houillères, et de son personnel, dans l'Alberta, ainsi que les frais d'impressions, de papeterie et d'aide aux écritures, non autrement prévus.	25,000 00

TERRES ET PARCS FEDERAUX.

542	Secours à accorder sous forme de fournitures nécessaires, d'aliments, d'effets d'habillement, de combustible, etc., ainsi que le fourrage des animaux aux colons nécessiteux des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, en coopération et par entente avec les gouvernements provinciaux, ou d'autre manière, et en vertu des règlements qu'édictera le Gouverneur en conseil.	2,000,000 00
-----	---	--------------

ETABLISSEMENT DE SOLDATS SUR DES TERRES.

543	Avances aux soldats s'établissant sur des terres, et frais d'administration des <i>Lois d'établissement de soldats de 1917 et 1919</i> , y compris l'aide aux écritures,—Crédit supplémentaire.	20,000,000 00
-----	---	---------------

La résolution 536 étant lue la seconde fois, est adoptée.

La résolution 537 étant lue;

Sir George Foster propose, que les mots "sénateurs et" soient insérés avant les mots "membres de la Chambre des Communes" dans ladite résolution; agréé.

Ladite résolution, telle qu'amendée, est lue la seconde fois et agréée.

Les résolutions 538 à 543 inclusivement, sont lues la seconde fois et agréées.

Le Bill (No 26), Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada, est lu la seconde fois, délibéré en comité général;

Et le comité continuant de siéger;

Dimanche, 9 novembre 1919.

Ledit bill est rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

La Chambre s'ajourne alors à 12.48 a.m., jusqu'à lundi prochain à 11 a.m.

EDGAR N. RHODES.

Orateur.